



01/04/2016 10:31:00

Education, création, patrimoine: le candidat Juppé définit ses priorités de politique culturelle

BORDEAUX, 1 avr 2016 (AFP) - Alain Juppé, candidat à la primaire à droite en vue de la présidentielle 2017 a défini les contours de ce que serait sa politique culturelle, identifiant trois axes essentiels, l'éducation, la création, le patrimoine, disant vouloir à la fois "libérer et sécuriser" l'économie de la culture.

Dans une interview à France Culture vendredi, et jeudi à Bordeaux dans un discours au Forum d'Avignon, sorte de "mini-Davos culturel", Alain Juppé a déploré l'essoufflement d'un "modèle français" de politique culturelle imaginé par André Malraux (ministre de 1959 à 1969): un modèle "bousculé par la mondialisation" et surtout fragilisé par "la rareté de l'argent public qui fait que nous devons trouver d'autres modalités pour ouvrir la politique culturelle, d'autres partenariats".

Le plus populaire des présidentiables de droite dans les sondages a aussi dénoncé un ministère de la Culture "à la peine, à l'image des ministres qui se succèdent", et "inapte à jouer (son) rôle stratégique, d'expertise, d'impulsion et d'anticipation". Pour M. Juppé, Nicolas Sarkozy et François Hollande n'ont "peut-être pas exprimé dans leur politique la priorité à la culture comme elle le mérite".

L'ancien Premier ministre - qui a exposé son projet sur l'éducation dans un ouvrage "Mes chemins pour l'école", publié en aout dernier -, a affirmé placer la culture "au coeur de (son) projet national et européen, autour des "trois piliers" que sont éducation, création, et patrimoine.

Dans l'éducation, il prône notamment que chaque élève bénéficie d'un "parcours cohérent et prolongé" d'apprentissage culturel jusqu'au bac, comprenant "histoire des arts, rencontre avec les artistes et les oeuvres, et apprentissage d'une pratique artistique". Et que cet apprentissage soit "sanctionné dans le socle commun que sont censés maîtriser tous les jeunes Français à l'issue de leur scolarité obligatoire".

En matière de création, Juppé entend à la fois "défendre et soutenir" par un "service public dynamique" notamment l'édition, le maillage de librairies, le cinéma et les créateurs. Ce qui passe, selon lui, par "être vigilants et combatifs" sur les droits d'auteurs, "assumer et conforter un régime de l'intermittence" qui "préfigure une forme de souplesse alliée à la sécurité". Il souligne l'importance de développer le mécénat, et voudrait un "Acte 2" du mécénat, prolongeant la loi Aillagon de 2003.

Enfin en matière de patrimoine, le maire de Bordeaux s'est dit partisan d'un "plan d'investissement décennal" qui serait associé à un plan de formation de main d'oeuvre spécialisée. Et il convoquerait des "Etats généraux du patrimoine" sur ces thèmes, non seulement de conservation ou restauration, mais aussi d'espaces architecturaux et urbains nouveaux, pour remettre "harmonie et équilibre" à la périphérie des villes.

pbl/ban/phc